

Le régime du vert dans la nourriture du bétail

La température douce de ces dernières semaines et les quelques pluies bienfaisantes que nous avons eues, ont satisfait les exploitants, notamment ceux dont les réserves fourragères sont fort limitées.

Ces considérations qui résultent de faits souvent constatés et des expériences d'alimentation poursuivies par le Service vétérinaire, nous obligent à recourir à un régime de transition qui permet à l'animal de passer sans danger du régime d'hiver à la nourriture verte.

Le régime du vert dans la nourriture du bétail doit être introduit progressivement. Les animaux doivent être habitués à la nourriture verte par petites quantités, en commençant par les luzernes, les trèfles, les fèves, etc.

PRODUCTEURS, DÉCLAREZ VOS ENSEMENCEMENTS DE LIN

Qui doit faire la déclaration ? Les liniculteurs doivent établir, du 15 au 31 mai, une déclaration sur modèle n° 1, en deux exemplaires.

ON PRÉSUME CETTE ANNÉE UNE ABONDANCE DE FRUITS

NOUS A DÉCLARÉ M. VICTOR BRICHET L'EXCELLENT ARBORICULTEUR - HORTICULTEUR AMATEUR DES BOIS-BLANCS



D'un côté, salades et carottes sont prêtes à être cueillies, tandis que par ailleurs les arbres fruitiers en fleurs ont auguré une récolte merveilleuse.

La saison s'avère excellente nous a déclaré ces jours derniers encore M. Victor Brichet, l'excellent amateur arboriculteur et fruitier.

POUR ENCOURAGER LA NATALITÉ

Un décret-loi du 12 novembre 1938 avait posé le principe d'une réforme d'ensemble des encouragements à la natalité.

Les études auxquelles il a été nécessaire de procéder n'ayant pas permis de respecter le délai de trois mois fixé dans le décret-loi, il devenait nécessaire de réviser tout ou partie de ces dispositions.

En vue de réserver les crédits consacrés par l'Etat à l'application de la loi de 1933 à ce qui est le plus intéressant pour la natalité, nous avons décidé de réserver pour un proche avenir une solution d'ensemble, de prendre rapidement certaines dispositions concernant le régime de l'encouragement national aux familles nombreuses.

CAS DES SALAIRES AGRICOLES

Cette situation n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les ouvriers du commerce et de l'industrie, puisque, par suite d'une augmentation des cotisations patronales, le taux des allocations familiales est augmenté pour ces ouvriers.

CAS DES CHEFS D'EXPLOITATION

L'application du décret-loi du 14 juin 1938, étendant le bénéfice des allocations familiales aux chefs d'exploitations agricoles, a dû être retardée de nombreuses propositions de lois et de résolutions ayant été déposées en vue d'améliorer le système à mettre en vigueur.

JARDINAGE PRATIQUE

Les travaux du mois de Mai

Les semis et plantations se font en plein air. Semez en pépinière : betteraves, carottes, choux-raves, chicorée, choux-fleurs, etc.

JARDIN POTAGER

Les semis et plantations se font en plein air. Semez en pépinière : betteraves, carottes, choux-raves, chicorée, choux-fleurs, etc.

JARDIN D'AGRÈMENT

Mettez en place, sur les pelouses, les plantes à feuillage très développé : aralia, cyperus, gnymphe, phormium, rhubarbe, etc.

POUR LE MAINTIEN DU RÉGIME DE L'ALCOOL

L'intergroupe parlementaire qui réunit les députés et les représentants des régions de cultures betteravières, céréalières et viticoles de France et d'Algérie, ainsi que les parlementaires des colonies productrices de Rhum, s'est réuni à la Chambre des députés.

Echos et Informations

CONSTITUTION DE STOCKS DE BEURRE DESTINÉS A UNE VENTE RÉGLEMENTÉE

Un arrêté du ministre de l'Agriculture, en date du 17 avril 1939, stipule qu'il pourra être passé jusqu'au 15 novembre 1939 des marchés de gré à gré pour la constitution de stocks de beurre, jusqu'à concurrence de 10.000 quintaux.

AVIS AUX EXPORTATEURS DE BEURRE

Dans un avis aux exportateurs, le ministre de l'Agriculture rappelle que la marque de qualité instituée par l'arrêté du 7 avril 1938 pour les beurres exportés sous le régime du décret du 25 juillet 1935, sera délivrée aux intéressés par le Comité National de production.

PORCS

Expédié franco de port et d'emballage votre gracieusement, assurés un mois contre la mortalité.

EVASU LACQUILLE (DOROGNE)

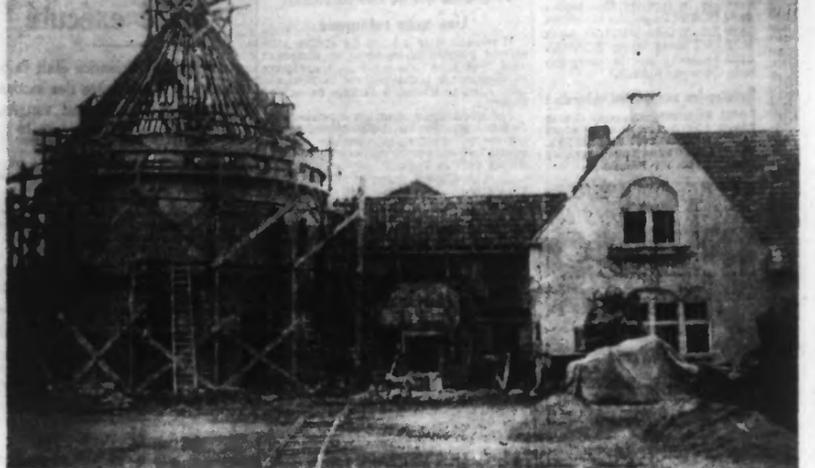
gandé pour l'amélioration de la production et le développement de la consommation du lait, des beurres et fromages.

CONTRE L'ALTISE DU LIN

M. Marchal a présenté devant l'Académie d'Agriculture une note de M.M. Jules Martin et de la Verrière, concernant l'utilisation des poudres roténoïdes répandues à l'aide d'un appareil spécial dans la lutte contre l'altise du lin.

SPORTIFS, liez chaque samedi Les Sports du Nord

le plus complet des régionaux sportifs



La ferme située au Centre Rural de l'Exposition du Progrès Social.

LES DÉCLARATIONS A FAIRE POUR LES BLÉS

Les déclarations d'emblavures doivent être faites par tous les producteurs de blé, exploitants, fermiers ou métayers, même dans le cas où l'agriculteur n'a pas consommé personnellement le blé.

CONSEILS AUX AVICULTEURS

UNE MALADIE QUI DÉCIME LES CLAPIERS La coccidiose ou « gros ventre » Sous le nom de coccidiose on doit entendre un groupe de maladies résultant de l'envahissement de l'organisme par des parasites appelés communément coccidies.

LES BLÉS GELÉS

Les gelées de décembre dernier ayant détruit de nombreuses surfaces en blé, les agriculteurs se demandent s'ils doivent déclarer, néanmoins, lesdites surfaces.

LES DÉCLARATIONS A FAIRE POUR LES BLÉS

La déclaration doit comprendre la totalité des surfaces ensemencées en blé : blés d'automne, blés de printemps, blés refaits, s'il y a lieu.

CONSEILS AUX AVICULTEURS

UNE MALADIE QUI DÉCIME LES CLAPIERS La coccidiose ou « gros ventre » Sous le nom de coccidiose on doit entendre un groupe de maladies résultant de l'envahissement de l'organisme par des parasites appelés communément coccidies.

LES DÉCLARATIONS A FAIRE POUR LES BLÉS

La déclaration doit comprendre la totalité des surfaces ensemencées en blé : blés d'automne, blés de printemps, blés refaits, s'il y a lieu.

LA CRISE DE L'ÉLEVAGE DU CHEVAL

M. Marcel Boucher, député des Vosges, vient d'adresser la lettre suivante au ministre de l'Agriculture.

REPOSEZ-VOUS

MM. A. C. Lens, Léon W., St-Nicolas-Arras; Louis R., à Orléans. — Voir notre chronique de ce jour.

LES DÉCLARATIONS A FAIRE POUR LES BLÉS

La déclaration doit comprendre la totalité des surfaces ensemencées en blé : blés d'automne, blés de printemps, blés refaits, s'il y a lieu.